

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 3 MARS 2016 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, M. Patxi PLAA, Mme Nicole DIRASSAR, adjoints ; Mme Marthe AUZI, MM. Jean CHOIGNARD, Bernard PONCINI, Jean-Claude JOUBERT, Mmes Marie AIBAR, Patricia MARCHAL-HARISPE, Françoise ETCHAVE, Capucine DECREME (à partir de la délibération n° 5), M. Julien HIRTZ, conseillers municipaux.

Absents : MM. Gilles SEBE, Richard BRINI (excusé a donné procuration à Mme ETCHAVE)

Secrétaire de séance : M. Julien HIRTZ

N° 1 – Approbation du compte de gestion de la commune

Le receveur de la commune a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Le compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2015 n'appelle aucune observation, ni réserve.

N° 2 - Vote du compte administratif 2015

Le Maire présente le détail du compte administratif 2015 tant en dépenses qu'en recettes.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u> :	Charges à caractère général	552 053,10 €
	Charges de personnel et frais assimilés	622 846,36 €
	Charges de gestion courante	219 459,19 €
	Charges financières	80 015,58 €
	Charges exceptionnelles	4 670,30 €
	Dotations aux amortissements	85 730,47 €
	Atténuation de produits	6 023,78 €
	Total des dépenses :	1 570 798,78 €

<u>Recettes</u> :	Produits des services	50 825,22 €
	Impôts et taxes	1 091 575,31 €
	Dotations aux subventions et participations	352 785,28 €
	Loyers	471 185,74 €
	Produits exceptionnels et financiers	13 183,48 €
	Atténuation de charges	36 378,20 €
	Opérations d'ordres (tx en régie et subv) ^o	240 333,17 €
	Total des recettes :	2 256 266,40 €

Excédent de clôture de fonctionnement de 685 467,62 €

Section d'investissement

Les programmes inscrits au budget ont été réalisés comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Remboursement d'emprunt	369 225,71 €
	Travaux (voirie, bâtiments...)	617 286,18 €
	Opérations d'ordres (tx en régie et subv)°	240 333,17 €
	Total des dépenses :	1 226 845,06 €

<u>Recettes</u> :	Excédent 2014	60 436,15 €
	Subventions	196 270,58 €
	Fonds de compensation T.V.A.	279 857,40 €
	Taxe d'aménagement	80 098,85 €
	Affectation excédent de fonctionnement	559 003,15 €
	Cession véhicule	3 000,00 €
	Amortissement des immobilisations	85 730,47 €
	Total des recettes :	1 264 396,60 €

Excédent de clôture d'investissement de 37 551,54 €

Le compte administratif 2015 de la commune laisse apparaître **un excédent cumulé de 723 019,16 €**. Il est approuvé à l'unanimité, M. LARROUSSET ne participe pas au vote.

N° 3 – Bilan des opérations immobilières réalisées en 2015

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune opération immobilière n'a été réalisée en 2015.

N° 4 – Participation à la Mission Locale Avenir Jeunes

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune d'un montant de 1 435 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

N° 5 – Indemnités au Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux

Le Maire indique que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a instauré de nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux et améliorant leurs conditions d'exercice. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les maires bénéficient automatiquement, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon un barème. Toutefois, le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Maire précise qu'il souhaite continuer à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème et le Conseil Municipal décide de maintenir les modalités délibérées lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014.

N° 6 – Approbation avenant au contrat de territoire du Sud Pays Basque

Le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 septembre 2017.

Afin de mener à terme les 31 contrats territoriaux, le Département propose des avenants afin de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Le Conseil Municipal décide de valider l'avenant au contrat territorial et autorise le Maire à le signer.

N° 7 – Approbation du groupement de commandes pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti

Dans le cadre du schéma de mutualisation, l'Agglomération Sud Pays Basque et ses communes membres se sont engagées à privilégier le recours au groupement de commandes. Aujourd'hui, l'Agglomération lance un appel à candidature auprès des communes pour lancer un groupement de commandes portant sur la mise en accessibilité du patrimoine bâti dans le cadre de la réalisation des travaux sur les trois premières années de l'Ad'AP.

Le Conseil Municipal approuve la constitution du groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention.

N° 8 et 9 – Approbation du groupement de commandes pour travaux de marquage routier et achat photocopieur

Les communes de l'Agglomération Sud Pays Basque, ayant les mêmes besoins en matière de marquage routier et de signalisation horizontale ainsi que pour l'achat de photocopieur, il est intéressant dans un souci de simplification administrative et d'économies d'échelles, de constituer un groupement de commande afin de mutualiser ces prestations. La commune de Saint-Jean-de-Luz en sera le coordonnateur.

Le Conseil Municipal approuve la constitution du groupement de commandes et autorise le Maire à la signer.

N° 10 – Approbation convention sécurité routière

Le Maire informe qu'il a consulté l'association Prévention Routière afin qu'elle porte une analyse extérieure et propose des suggestions pour améliorer les comportements des usagers de la route. L'objectif est double :

- conserver l'esprit de Guéthary avec l'ambiance village et une qualité du bien vivre au plaisir partagé d'une commune côtière touristique en évitant de devenir une zone urbanisée et très réglementée,
- améliorer les comportements relatifs à la vitesse, aux incivilités et au stationnement en conservant une fluidité de circulation.

Une convention précise l'action d'étude et de propositions ainsi que les modalités pratiques ; le Conseil municipal l'approuve et autorise le Maire à la signer.

N° 11 – Modification des rythmes scolaires

Le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2014, la réforme des rythmes scolaires est appliquée avec une nouvelle organisation du temps scolaire par la mise en place d'une semaine scolaire de 24 h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

Compte tenu du nombre important d'enfants qui mangent à la cantine, il est nécessaire d'effectuer deux services, de ce fait la pause méridienne est trop courte pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions.

En concertation avec le conseil des maîtres, le conseil municipal propose de modifier l'organisation actuelle en rajoutant ¼ h à la pause méridienne compensée par 1 h le mercredi et de reporter les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) du vendredi au mardi.

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de plomberie toilettes publiques Eglise

EURL ERRANDONEA pour un montant de 4 439,03 € HT, le 18/01/2016

Dépose de poteaux béton avenue Getaria

Sté COREBA pour un montant de 4 688,84 € HT, le 20/01/2016

Travaux d'aménagement chemin du Trinquet (carrefour chemin Haizeak vers l'école)

C.B.E.V. pour un montant de 110 538,25 € HT, le 12/02/2016

Acquisition de deux radars pédagogiques solaires

Sté ELANCITE pour un montant de 3 984 € HT, le 22/02/2016

Présentation du rapport annuel sur la qualité et le classement des eaux de baignade

L'Agence Régionale de Santé a transmis son rapport annuel sur la qualité et le classement des eaux de baignade en Pyrénées-Atlantiques. Les points de surveillance pour Guéthary s'effectuent sur Cenitz et les Alcyons, avec respectivement, 20 et 10 prélèvements, entre les mois de mai et septembre ; le classement est excellent pour la saison balnéaire 2015.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 4 mars 2016

Le Maire,